

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.994  
1<sup>er</sup> septembre 2005

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2005, à 10 h 20

Président: M. Manuel RODRÍGUEZ-CUADROS (Pérou)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 994<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous commençons cette séance alors que deux catastrophes viennent de faire des dizaines, des centaines de morts, et des milliers d'autres victimes dans deux pays du monde. Je veux parler, premièrement, des dégâts provoqués par l'ouragan Katrina aux États-Unis, plus précisément en Louisiane et à la Nouvelle-Orléans, et, deuxièmement, de la tragédie qui a fait plus de 900 morts en Iraq. À titre personnel et au nom de la Conférence du désarmement, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances aux États-Unis et au Gouvernement iraquien, ainsi qu'aux familles des victimes.

J'invite la Conférence du désarmement à se joindre à moi pour observer une minute de silence à la mémoire des victimes et en signe de solidarité avec les membres de leur famille.

\* \* \*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): En ce début de troisième partie de la session de la Conférence du désarmement, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre collègue, l'Ambassadeur Johannes Landman, le nouveau représentant des Pays-Bas à la Conférence du désarmement. Nous connaissons tous ses qualités personnelles et son parcours professionnel; dans le même temps, nous apprécions tout particulièrement les contributions constantes et récentes apportées par les Pays-Bas aux travaux de la Conférence du désarmement.

Je voudrais aussi faire savoir aux délégations que de jeunes boursiers du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement assistent à notre séance plénière. Je suis persuadé que la présence de ces jeunes gens stimulera leur intérêt pour les questions touchant à la paix et à la sécurité internationale. Nous leur souhaitons également la bienvenue à la Conférence du désarmement.

Conformément à la pratique et à la tradition, alors que le Pérou accède à la présidence, je voudrais, avant de poursuivre nos travaux aujourd'hui, vous exposer la conception qu'a la présidence péruvienne de nos travaux et de l'avenir immédiat de nos débats.

La situation internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité reste placée sous le signe de l'instabilité, de la difficulté et de l'ambivalence. Certains foyers de conflit commencent à progresser dans la bonne direction. Tel est le cas au Moyen-Orient. La décision ferme prise par le Gouvernement israélien de mener à bien le retrait des colonies de la bande de Gaza et de certaines colonies de la Rive occidentale, ainsi que l'attitude constructive adoptée par l'Autorité nationale palestinienne tout au long de ce processus, indépendamment de certains actes de violence qui doivent être condamnés, laissent entrevoir des possibilités de reprise des négociations de paix dans le contexte de la «feuille de route». C'est là une évolution positive.

Dans le même temps, les attentats terroristes au Royaume-Uni ont une nouvelle fois rappelé à la communauté des défenseurs de la paix et de la démocratie qu'un conflit asymétrique demeure la source d'une grande instabilité de la paix et de la sécurité internationales. De même, la difficile tâche consistant à surveiller la prolifération nucléaire nous rappelle que le problème crucial des armes de destruction massive constitue aujourd'hui le principal défi pour la paix et la stabilité internationale. Le résultat de la Conférence d'examen du Traité sur la

(Le Président)

non-prolifération des armes nucléaires a été, incontestablement, frustrant. Le fait qu'il n'a pas été possible d'adopter la moindre recommandation consensuelle n'est pas, en effet, le meilleur signal qui soit. Ce sont là autant de tendances, d'événements et de facteurs défavorables.

L'ensemble de ces événements se sont produits et se produisent encore dans le contexte du processus de réforme institutionnelle de l'ONU et de la préparation des grandes décisions que les chefs d'État ou de gouvernement de nos pays seront amenés à prendre dans quelques semaines à New York, lors de la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne le désarmement, la paix, la sécurité internationale et, éventuellement, l'avenir immédiat de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation d'instruments juridiquement contraignants.

À mon avis, l'évolution des travaux de la Conférence du désarmement doit nécessairement être évaluée dans ce contexte général, mais aussi eu égard aux différentes et multiples perceptions de la sécurité que de nombreux États, particulièrement ceux qui sont les plus attachés au désarmement nucléaire, défendent encore en des termes et par des démarches éminemment singuliers. Cela n'a fait qu'ajouter aux difficultés énormes rencontrées dans l'élaboration de conceptions communes du désarmement nucléaire et de la sécurité internationale, même au sein des groupes régionaux. Je pense que cette situation n'est ni accidentelle ni exclusivement le fait d'un manque de volonté politique ou des limites des méthodes et procédures suivies par la Conférence du désarmement. Il convient également de reconnaître l'existence de divergences des intérêts fondamentaux. Cela n'a rien de surprenant, puisque le système international est encore en transition, particulièrement en ce qui concerne les aspects spécifiques de la paix et de la sécurité du monde.

Il n'est donc pas surprenant non plus qu'une incapacité chronique à agir caractérise les travaux de la Conférence du désarmement depuis maintenant neuf ans. Si nous ne parvenons pas, dans les 18 mois qui viennent, à rapprocher les perceptions opposées qui empêchent l'élaboration d'un programme de travail pour la Conférence, le processus multilatéral de négociation sur le désarmement aura perdu 10 ans. Toutefois, une telle hypothèse ne doit pas nous induire en erreur en nous laissant penser que toutes les possibilités de relancer la Conférence et de restaurer sa capacité de négociation sont épuisées.

Le 26 janvier 1999, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, était ici même. Dans son allocution, il a dressé un tableau sobre, mais éloquent du rôle joué par la Conférence du désarmement dans la quête d'un monde débarrassé de la menace des armes de destruction massive, rôle qui s'est traduit par la négociation et la signature de la Convention sur les armes chimiques en 1992 et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. À cette occasion, le Secrétaire général s'est demandé si le fait d'avoir conclu deux traités multilatéraux d'une telle portée et d'une telle importance en 20 ans pouvait être considéré par certains détracteurs de la Conférence du désarmement comme une «maigre récolte». Il a, pour sa part, rejeté catégoriquement pareille accusation, soulignant que les négociations multilatérales sur le désarmement étaient complexes, difficiles et de longue haleine. Le Secrétaire général a précisé qu'il y avait toujours un stade préalable aux négociations, auquel il s'agissait d'arriver à une concordance de vues sur le fait qu'un problème de sécurité existait, qu'il comportait certaines dimensions, qu'il intéressait chacun et qu'il devait être examiné multilatéralement. Le Secrétaire

(Le Président)

général a ajouté que ce processus pouvait être long et difficile, mais que sans cela il n'y avait aucune garantie que le produit final serait universel et efficace.

En ce jour de 1999, dans cette salle, le Secrétaire général faisait sans doute référence à ce qu'on pourrait appeler les pourparlers sur les conditions des négociations. Tel est, en effet, le contexte dans lequel la Conférence du désarmement fonctionne depuis neuf ans. L'inaction totale aurait sans doute été pire. Je crois que la leçon que nous devons manifestement tirer de la prolongation excessive et parfois frustrante de ce processus préalable aux négociations n'est certainement pas que nous devons abandonner ce processus pour recourir, par exemple, à une formule consistant à suspendre tous travaux de la Conférence. L'engagement que nos gouvernements ont pris en créant la Conférence du désarmement ne peut être interprété, même d'un point de vue strictement juridique, comme un renoncement à sa mission, mais plutôt comme l'adoption d'une attitude critique et réfléchie dans le but de redoubler d'efforts pour débloquer le processus et élaborer un programme de travail sur la base d'un compromis que nous pourrions qualifier de réaliste, constructif et responsable.

Au cours de la présente session, une évolution timide s'est produite qui, aussi isolée et modeste soit-elle, est néanmoins très significative et positive. En premier lieu, pendant des années, rares ont été les ministres des affaires étrangères qui, comme cette année, sont venus s'adresser à la Conférence. En deuxième lieu, des groupes importants de pays industriels et de pays en développement se sont inquiétés de la situation de la Conférence du désarmement au cours de réunions de très haut niveau, et nous ne pouvons négliger le fait que ce sujet figurera à l'ordre du jour du sommet qui se tiendra, dans quelques semaines, dans le contexte de l'Assemblée générale des Nations Unies, et sera examiné tout au long du processus de réforme de l'ONU.

Cependant, il est une chose plus importante encore, en rapport avec la dynamique même de la Conférence du désarmement. Premièrement, il y a l'initiative présentée par l'Ambassadeur Chris Sanders, le document de réflexion, qui avance des propositions intéressantes quant au fond et à la procédure dans le but de débloquer la situation. Il y a aussi l'initiative de l'Ambassadeur de Norvège, M. Wegger Strømmen, qui a permis de consacrer quatre séances officielles à chacun des quatre points considérés comme prioritaires: le désarmement nucléaire, les matières fissiles, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Selon la présidence, ces deux démarches ont eu pour vertu de rompre la stagnation et de relancer un certain nombre de solutions et de débats qui ont permis de mieux cerner les idées et positions des différents États et les possibilités de dialogue et de négociation dans un souci de convergence. Cependant, force est de reconnaître, toujours dans un esprit de réalisme constructif, que le document de réflexion, aussi précieux soit-il, n'a finalement pas abouti à un consensus.

En conséquence, la raison et l'intelligence dans la négociation nous indiquent que ce document constitue bel et bien une référence de fond, à l'image du document des cinq ambassadeurs, mais que, parallèlement, un éventuel consensus doit être bâti sur un texte qui, tout en préservant et développant les éléments de fond issus de ces deux documents, apporte des éléments nouveaux destinés à rapprocher les positions et promouvoir les points de convergence.

(Le Président)

Durant la présidence péruvienne, outre le travail important et essentiel consistant à préparer, adopter et soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport de la Conférence du désarmement, j'ai l'intention de poursuivre les consultations officieuses avec pour objectif de soumettre un éventuel document allant dans le sens d'un consensus. À cette fin, le Pérou entend travailler en étroite coordination avec l'Ambassadeur de Pologne, M. Zdzisław Rapacki, qui présidera la Conférence à partir du mois de janvier 2006. Dans les circonstances actuelles, qui mettent à mal l'autorité de la Conférence, il est essentiel d'assurer une meilleure continuité et une plus grande rationalité dans l'impulsion donnée par la présidence à la quête d'une solution consensuelle. C'est pourquoi je pense qu'un travail en étroite coopération avec le président entrant peut renforcer ce facteur de continuité sur un plan pratique. Parallèlement, nous favoriserons les consultations avec tous les présidents de la présente session, de façon à jeter les bases d'un appui accru non seulement aux futures consultations avec tous les membres de la Conférence, mais aussi à l'élaboration de textes susceptibles de faciliter la convergence.

Je voudrais dire quelque chose qui s'apparente peut-être à une tautologie, mais il arrive que l'énoncé d'une évidence appelle l'attention sur d'autres évidences qui sont parfois négligées. La Conférence du désarmement est un organe de négociation. Elle est, de tous les organismes des Nations Unies, le seul qui ait mandat de négocier des traités de désarmement. Je pense par conséquent qu'il est essentiel pour nous de gérer de la meilleure façon qui soit les principes et règles de négociation tout au long de nos débats et de nos travaux. Il ne sera pas possible de débloquer la situation sans un minimum de concessions mutuelles que tous puissent accepter et, en particulier, sans tenir compte du fait que parallèlement aux légitimes politiques nationales de désarmement, y compris lorsqu'elles s'exercent sur les points même de l'ordre du jour de la Conférence, il existe, en guise de complément, un intérêt supérieur qui nous rassemble, qui concerne la raison d'être des Nations Unies et qui ne peut être défendu que par la voie multilatérale, c'est-à-dire en complétant les politiques étrangères des États par la valeur ajoutée considérable que représentent les accords multilatéraux ainsi que l'engagement et les obligations de tous découlant des accords internationaux.

Je me rappelle une expression que j'ai lue dans un compte rendu de la Conférence il y a quelques années. Elle avait été formulée par M. John Holum, alors Sous-Secrétaire d'État américain par intérim aux affaires de limitation des armements et de sécurité internationale. Au cours de la 809<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence, M. Holum a déclaré que, pour parvenir à des accords de désarmement, «comme dans toute négociation, nous devons rester réalistes et tendre uniquement vers les objectifs qui sont à notre portée».

Durant sa présidence, le Pérou mènera des consultations, convaincu que tous les États représentés ici peuvent rechercher un accord dans un esprit de réalisme constructif et responsable. Pour y parvenir, nous devons utiliser tous les moyens disponibles, y compris, si nécessaire, la tenue, l'année prochaine par exemple, d'une séance de la Conférence à l'échelon des ministres des affaires étrangères. Il est essentiel de parvenir à une solution de compromis. Nous devons aussi impérativement réaffirmer notre volonté politique. Travaillons dans cette perspective, en nous basant sur l'expérience passée. En définitive, ce qui compte avant tout, et avant même le programme de travail, c'est la viabilité future, dans le contexte de la réforme de

(Le Président)

l'ONU, de la Conférence du désarmement, sa restauration et son renforcement en tant qu'unique instance de négociation de traités dans le domaine du désarmement, domaine crucial pour la paix et la sécurité internationales.

Telles sont les idées dont je voulais m'entretenir avec vous à l'occasion de mon accession à la présidence.

Quelques collègues sont inscrits sur la liste des orateurs. Je donne tout d'abord la parole au représentant de l'Italie.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à vous pour adresser nos condoléances à nos collègues d'Iraq et des États-Unis à l'occasion de la tragédie du pont Al-A'imma à Bagdad et l'ouragan Katrina, qui a causé tant de dégâts et fait nombre de victimes.

Je veux saluer la présence parmi nous des boursiers du désarmement et leur souhaiter un programme d'études constructif. Enfin, je souhaite aussi la bienvenue à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Landman.

Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que vous venez à la Conférence du désarmement, tant en votre capacité de nouveau Représentant permanent du Pérou qu'en tant que Président de la Conférence, je tiens à vous souhaiter une bienvenue particulièrement chaleureuse. Il y a deux ans, j'ai dû, moi aussi, prendre la présidence de la Conférence du désarmement dès mon arrivée à Genève. Je vous souhaite le succès dans vos efforts. Votre impressionnante carrière et le fait que vous occupiez récemment encore les fonctions de ministre péruvien des affaires étrangères ajoutent au prestige et à l'autorité de votre pays, de la présidence et de la Conférence elle-même. J'aimerais également saluer votre déclaration liminaire, édifiante, qui converge, je le souligne, avec ce que je m'appête à dire.

Une des tâches à accomplir en cette période de l'année consiste à rédiger le rapport annuel que la Conférence du désarmement doit soumettre à l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas d'en faire une simple routine. Il est important de rendre compte avec précision à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'institution à l'origine de la Conférence du désarmement, de ce qui a été fait au cours de l'année.

Cette année a-t-elle été une année pour rien? Elle le serait effectivement si nous mesurons les progrès accomplis en termes de négociations effectives menées à bien par une instance dont la tâche principale est de négocier des accords dans le domaine du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération, et si, aussi, le succès se mesurait en termes de compromis réalisés sur un possible programme de travail.

Mais nous devons être plus nuancés et examiner l'évolution de la Conférence à la lumière de la conjoncture internationale actuelle. La difficile réalisation de résultats substantiels n'est pas l'apanage exclusif de la Conférence du désarmement. Nous avons été témoins des difficultés rencontrées dans la quête d'un consensus de fond en mai dernier, lors de la Conférence d'examen du TNP qui, après tout, n'était que l'examen ordinaire d'un traité existant. Nous ne

(M. Trezza, Italie)

devons pas ressentir trop de découragement si nous nous trouvons bloqués dans un exercice qui est, en définitive, plus ambitieux, puisqu'il consiste à légiférer (*de jure condendo*) et à adopter de nouveaux instruments internationaux – éventuellement juridiquement contraignants – dans des domaines qui ont des incidences directes sur la paix et la sécurité internationales. Compte tenu des priorités divergentes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération aujourd'hui, nous pouvons difficilement être surpris de ne pas pouvoir trouver de compromis. Dans ce contexte, j'aimerais citer un extrait d'une déclaration que vous avez faite, Monsieur le Président, en tant que Ministre des affaires étrangères du Pérou, lors de la séance du 15 mars dernier de la Conférence du désarmement.

*(L'orateur poursuit en espagnol.)*

«Nous nous trouvons dans une situation marquée par des incertitudes modérées, dans laquelle l'instabilité gagne du terrain sur la paix et où les nouvelles menaces créent des difficultés et éprouvent la créativité de nos gouvernements et leur détermination politique à éviter la faillite de la Conférence du désarmement.»

*(L'orateur reprend en anglais.)*

Les difficultés effectives rencontrées par la Conférence du désarmement pour progresser à ce stade doivent être signalées à l'Assemblée générale non sous la forme d'une justification, mais comme un défi que nous sommes prêts à relever et résolu à juguler. Nous devons aussi indiquer que ces difficultés ne sont pas spécifiques à la Conférence, mais qu'elles reflètent une situation d'ensemble.

Nous pensons également que l'idée, largement exprimée au cours de nos débats, que la solution à nos difficultés est aussi une affaire de volonté politique – et qu'elle mérite par conséquent d'être traitée au niveau politique – doit aussi être évoquée dans le rapport. Comme l'année dernière, nous devons nous féliciter des allocutions prononcées devant la Conférence par les dignitaires de rang ministériel, ainsi que des déclarations de haut niveau faites cette année à propos de la Conférence du désarmement. La présence de dignitaires et ces déclarations sont autant de signes de l'attention et de l'appui accordés aux efforts de la Conférence. Ils ont été plus nombreux que l'année dernière, et leur impact a été très précieux.

Il serait également souhaitable que nous indiquions que des efforts nouveaux et importants ont été faits cette année pour trouver un terrain d'entente sur un programme de travail. Ces efforts ont eu pour objectif d'«affiner» les questions qui doivent faire l'objet d'un examen ou de négociations à la Conférence. L'Italie pense que ces efforts reflètent plus fidèlement et de façon plus réaliste la situation internationale actuelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Nous voudrions qu'il soit indiqué clairement dans le rapport que la Conférence a eu un débat thématique constructif et dynamique sur les questions fondamentales inscrites à notre ordre du jour, débat auquel de nombreuses délégations ont activement participé. Nous pensons que ces séances thématiques officielles nous ont permis de connaître les positions les plus récentes des États membres. Vous le savez, nous sommes prêts à poursuivre ce débat sous une forme qui

(M. Trezza, Italie)

conviendrait mieux aux autres membres. Nous saisissons cette occasion de remercier le secrétariat d'avoir distribué en temps voulu les comptes rendus fort utiles de ces discussions.

Nous voudrions également qu'il soit indiqué dans le rapport que tous les présidents qui se sont succédé cette année ont fait tous les efforts possibles pour relancer la Conférence. Ces efforts doivent se poursuivre, y compris au-delà de la fin des présidences qui, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sont trop brèves et trop éphémères. C'est pourquoi nous sommes favorables au renforcement du rôle des présidences, particulièrement durant les périodes au cours desquelles il n'y a pas d'organes subsidiaires.

Enfin, nous pensons que la Conférence ne peut pas travailler dans le vide et qu'elle doit rester au diapason des enjeux et des faits nouveaux qui intéressent la situation internationale sur le plan de la sécurité. C'est pourquoi toutes les délégations devraient, comme vous aujourd'hui, Monsieur le Président, se sentir libres d'aborder ces questions. Cette idée devrait également être réaffirmée dans notre rapport.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement le représentant de l'Italie pour sa déclaration. Je suis convaincu que son initiative visant à intégrer des éléments de fond de notre travail au rapport que nous soumettrons à l'Assemblée générale fera l'objet d'un dialogue constructif et suscitera un vif intérêt au sein de la Conférence.

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je n'aurai pas l'audace de faire une déclaration de fond aujourd'hui, dès mon premier jour à la Conférence, et en particulier au vu de la richesse de votre propre entrée en matière et de la déclaration que vient de nous livrer notre collègue Carlo Trezza.

J'aimerais juste dire quelques mots à titre personnel. Tout d'abord, je m'associe pleinement à ce que vous-même et l'Ambassadeur Trezza avez dit concernant les tragédies qui viennent de se produire. Je voudrais également vous souhaiter le plein succès dans vos nouvelles fonctions de président de cette instance historique au riche passé qui, nous en sommes persuadés, a encore réellement un avenir.

Pour ce qui est de mes observations personnelles, lorsque j'étais étudiant, un professeur américain en visite dans notre université, à Utrecht, m'a demandé d'écrire un exposé sur une crise qui, en 1902, a opposé l'Allemagne et les États-Unis à propos des îles Samoa et qui a failli dégénérer en conflit, en prenant pour principale source d'information une édition de la correspondance de Théodore Roosevelt. Il s'agissait de sept volumes, qui venaient d'être publiés, et qui renfermaient bon nombre d'éléments d'information intéressants à ce sujet.

Certains le savent sans doute, Théodore Roosevelt a été lauréat du prix Nobel de la paix, car il a été, de concert avec le Tsar de Russie, l'artisan des premières négociations sur le désarmement qu'ait connues l'Europe des temps modernes. Ces négociations concernaient les forces navales, considérées à l'époque comme présentant la plus grave menace pour la paix.

(M. Landman, Pays-Bas)

En parcourant ces volumes, je suis tombé sur une lettre très intéressante qu'il avait écrite à un de ses amis, le Sénateur Cabot Lodge, dans laquelle il disait qu'il était très content du succès – partiel, certes – de ces négociations, car elles avaient abouti à la décision d'opérer d'importantes réductions de tonnage. Le tonnage était apparemment à l'époque le critère de puissance de ces navires de guerre. Roosevelt disait en être très content, car le Congrès intraitable, qui avait toujours refusé de moderniser la marine de guerre du pays, ne pourrait plus y échapper: il allait devoir mettre tout cela au rebus, c'est-à-dire à sa vraie place, et donner enfin aux pays une flotte maniable et moderne.

J'ai toujours gardé cette lettre présente à l'esprit, et c'est une des raisons pour lesquelles, à la fin des années 60 et au début des années 70, le Général de Gaulle, par exemple, a refusé de participer à des négociations de désarmement. Je comprenais cela assez bien, et lorsque mon gouvernement a décidé que je ferais partie de la délégation néerlandaise appelée à participer, à Vienne, aux négociations sur les forces conventionnelles en Europe, j'étais relativement sceptique quant à l'utilité de l'entreprise.

Eh bien, je peux vous rassurer en vous disant que, en fin de compte, j'ai eu l'impression que nous avons fait œuvre utile, qu'aux négociations de Vienne, nous étions parvenus à un accord en un temps record de deux ans, notamment sur la destruction d'un nombre de chars supérieur à ce qui avait été détruit pendant la Seconde Guerre mondiale. N'osons pas imaginer en quelles mains se trouverait tout ce matériel s'il existait encore. Lorsque ce traité a été paraphé, en 1990 – j'y pense encore comme à un des moments les plus émouvants de ma carrière diplomatique –, il y a eu une conférence de presse avec l'Ambassadeur et principal négociateur de la Russie et son homologue des États-Unis, lors de laquelle l'Ambassadeur de Russie a dit que ce traité était non seulement un accord très important, mais aussi un symbole de la victoire de la société civile sur la société militaire.

La limitation des armements a donc des incidences multiples, et je ne puis que m'associer à votre désir et votre intention de redonner vie à cette instance. Je puis vous assurer que vous bénéficierez pour cela de tout l'appui nécessaire de la part des Pays-Bas.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. Je crois qu'il nous a donné un sentiment de confiance dans ce que nous pouvons accomplir. Je donne la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Jazairy.

M. JAZAIRY (Algérie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, bien sûr, je voudrais avant tout m'associer à mes collègues et à vous-même pour adresser nos condoléances aux Gouvernements de l'Iraq et des États-Unis. Je tiens aussi à vous féliciter très chaleureusement de votre accession aux plus hautes fonctions de cette instance. Comme vient de le dire mon distingué collègue italien, vous êtes particulièrement qualifié pour assumer ces responsabilités.

J'aimerais me livrer à quelques observations spontanées sur le débat qui se déroule en ce moment, au lieu de lire un discours écrit. J'aimerais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur des Pays-Bas. À en juger par la déclaration qu'il vient de faire, nous ne pouvons que nous réjouir à l'idée de l'entendre très souvent à l'avenir.

(M. Jazairy, Algérie)

Tout d'abord, comme l'a également souligné mon collègue italien, le mandat de président est décidément trop bref et trop éphémère. Vous avez également parlé de la nécessité d'une plus grande continuité dans l'action de la présidence. C'est un problème que vous vous efforcez actuellement de résoudre en instaurant cette coordination avec les présidents sortant et entrant, ce qui paraît être une bonne chose. Il reste qu'il serait judicieux de prolonger le mandat de président, ce qui permettrait à tout le moins de mieux tirer parti de la sagesse cumulée des représentants éminents et compétents qui accèdent à ce poste. Je serais donc heureux d'avoir la possibilité d'examiner cette question dans un cadre informel.

Monsieur le Président, dans votre discours liminaire, vous avez, suivant la tradition, fait quelques observations sur les aspects positifs et négatifs de la situation politique actuelle et, bien que cette question n'intéresse pas directement les débats de la Conférence du désarmement, je me risquerai à quelques observations succinctes sur les points positifs et aussi sur la situation du Moyen-Orient. Je ne décrirais probablement pas la situation comme vous l'avez fait, bien que le fil conducteur reste le même. Nous espérons que le retrait des forces d'occupation israéliennes de la bande de Gaza sera – et j'insiste sur ce point – une première étape dans la mise en œuvre de la «feuille de route». Si tel est le cas, c'est une bonne nouvelle. Si tel n'est pas le cas, on est en droit de s'interroger sur les conséquences, notamment au vu du fait que, depuis un an, le nombre des colons qui se sont établis sur la Rive occidentale est bien plus élevé que le nombre de ceux qui ont quitté la bande de Gaza. Vous avez également évoqué dans votre discours l'attitude constructive de l'entité palestinienne, «indépendamment de certains actes de violence». J'aimerais souligner que des actes de violence ont récemment été commis des deux côtés, et que la situation n'est pas imputable à un seul camp. Certains événements précis, qui se sont produits il y a quelques semaines à peine, sont encore dans tous les esprits.

Il m'a paru particulièrement important que vous souligniez que le problème de la Conférence du désarmement n'est pas un problème de méthode. Dans un rapport actuellement en cours de préparation en vue d'être soumis à l'Assemblée générale, j'ai lu que les méthodes de travail et la procédure étaient à l'origine de notre blocage sur les questions de désarmement et de l'absence de progrès sur la question de la non-prolifération, dans le cadre du TNP. Ce n'est pas une question de procédure. C'est une question de fond, comme vous l'avez dit à juste titre.

Je pense par conséquent qu'il est vraiment judicieux, à un stade ou à un autre, de tenter de mettre l'accent sur les questions qui doivent être réglées, probablement à un niveau élevé, comme vous-même et l'Ambassadeur d'Italie l'avez fort justement dit. C'est vrai, et je dirais même que le verre est à moitié plein pour ce qui est de notre performance de l'année écoulée. Je pense qu'au cours de ces dernières années les difficultés politiques évidentes dont vous avez parlé, la proposition des cinq ambassadeurs – là je prêche pour ma propre paroisse, puisque l'Algérie figure au nombre de ses auteurs – ainsi que la proposition de l'Ambassadeur Sanders, le document de réflexion, et l'initiative norvégienne visant à organiser des débats ont été autant d'aspects positifs. Ces différents éléments mis bout à bout pourraient, au-delà du rapport très factuel que la Conférence du désarmement doit soumettre à l'Assemblée générale, nous permettre de relancer certaines des principales questions dont la nature est éminemment politique et, peut-être, de ne pas attendre que la Conférence du désarmement se réunisse à l'échelon des ministres des affaires étrangères l'année prochaine, comme vous l'avez suggéré, proposition que

(M. Jazairy, Algérie)

nous approuvons. Lorsque tous les dirigeants de la planète seront réunis à New York, en septembre prochain, ne serait-il pas possible de les inviter à une sorte de compromis planétaire? Ils vont parler de toutes sortes de choses. Ne pourraient-ils pas faire un détour vers ces questions, ne serait-ce que parce que, tandis que nous recherchons une solution, le compromis pourrait bien sortir du cadre étroit de la Conférence du désarmement? Voilà ce dont les chefs d'État pourraient parler à leur prochain sommet. Ils ne sont pas liés par le mandat de la Conférence du désarmement. Pourquoi ne pas explorer la possibilité d'un compromis planétaire plus large?

Voilà les quelques observations que je voulais faire aujourd'hui. Je vous remercie encore de votre déclaration fort intéressante.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie de sa déclaration. Je tiens à lui dire que j'ai apprécié ses observations et ses réflexions. Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je la lui donne.

M. LEVANON (Israël) (traduit de l'espagnol): Je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, de votre accession à ces fonctions et, aussi, adresser mes condoléances au Gouvernement des États-Unis et déplorer la tragédie qui s'est déroulée en Iraq.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce matin, mais mon collègue qui a fait entrer la politique dans cette instance, d'ordinaire réservée à un usage strictement professionnel, m'oblige à dire qu'il eût été préférable que l'Ambassadeur d'Algérie étaye son propos en ajoutant que la décision israélienne de se retirer de Gaza est en réalité une initiative très courageuse, qualifiée même d'historique par les principaux dirigeants du monde. Pour cette raison, je voudrais vous remercier des observations que vous avez faites en début de séance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Levanonde de son intervention. La délégation des États-Unis a la parole.

M. CYNKIN (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voulais vous souhaiter la bienvenue à la fois à Genève et à la présidence, mais aussi remercier très sincèrement tous ceux qui, comme vous, ont exprimé leur sympathie aux victimes. Je puis vous assurer, à titre personnel, que j'ai été profondément touché et ému par votre décision de commencer votre présidence d'une façon aussi aimable.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie M. Cynkin. Je pense que la présidence n'a fait qu'exprimer les sentiments de toutes les délégations.

Il n'y a plus d'orateur sur la liste. Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, nous allons passer aux autres points de l'ordre du jour.

En ce qui concerne le rapport que la Conférence doit soumettre à l'Assemblée générale, le secrétariat a préparé un calendrier de travail sur lequel j'appelle l'attention des délégations. Le calendrier des réunions de la semaine prochaine devait comporter deux séances plénières. Toutefois, le secrétariat m'a fait savoir que le jeudi 8 septembre était un jour férié officiel à l'ONU et que, de ce fait, le Palais des Nations serait fermé. Je propose donc que la semaine

(Le Président)

prochaine, sauf objection de votre part, la Conférence ne tiendra qu'une séance plénière, le mardi 6 septembre. Je vous demande votre avis sur ce point. Je crois comprendre que nous sommes d'accord, et il en sera donc ainsi.

Il nous reste quatre semaines de travail jusqu'à la fin de la présente session. Nous les consacrerons en partie à l'examen du rapport annuel que la Conférence du désarmement doit présenter à l'Assemblée générale. Le paragraphe 44 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement stipule que le projet de rapport doit être mis à la disposition de tous les États membres de la Conférence aux moins deux semaines avant la date prévue pour son adoption. Avec l'aide du secrétariat, le travail de préparation du projet de rapport a déjà commencé. Nous tiendrons compte des avis exprimés au cours de la présente séance. L'objectif est de distribuer le mercredi 7 septembre à toutes les délégations, dans toutes les langues officielles, la première version du projet de rapport, de sorte que les délégations disposeront d'une semaine pour étudier le texte. Nous tiendrons une première séance officieuse consacrée à l'examen en première lecture du projet de rapport, immédiatement après la séance plénière du jeudi 15 septembre. Je pense que ce calendrier nous permettra d'examiner tranquillement ce texte et de décrire la présente session aussi précisément que possible.

J'aimerais également vous communiquer l'information suivante. Pour des raisons liées aux fonctions de ministre des affaires étrangères que j'exerçais dans mon pays il y a un peu plus d'une semaine encore, je vais devoir m'absenter pendant une bonne partie du mois de septembre. Pour faire en sorte que la présidence soit assurée au niveau de représentation le plus élevé possible et avec une efficacité maximale, mon gouvernement a accrédité spécialement, pour la présente session, l'Ambassadeur Félix Calderón, membre de la délégation péruvienne, qui est juste à ma droite. Il est actuellement l'Ambassadeur du Pérou en Afrique du Sud et aussi un des plus éminents spécialistes des questions de désarmement au sein du Ministère péruvien des affaires étrangères. En mon absence, l'Ambassadeur Calderón prendra la présidence, et je suis sûr que ses capacités sont telles que nos travaux, notre dialogue et nos consultations se poursuivront conformément à nos attentes pour la phase finale de la présente session.

Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole à ce stade, je vais lever la séance, non sans vous avoir remerciés tous d'être venus et en particulier les délégations qui ont pris la parole et salué de façon si positive le Pérou et la présidence péruvienne. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 20.*

-----